

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

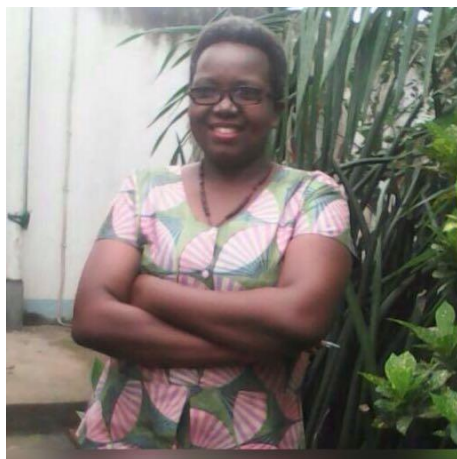
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°221 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 29 juin au 5 juillet 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 5 juillet 2020, au moins 556 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

0. INTRODUCTION 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME 5

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE..... 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE..... 5

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES..... 6

I.3. VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE..... 7

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS..... 7

I.5. DE LA GESTION DE LA COVID-19..... 8

I.6. DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'ENFANT..... 8

I.7. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 9

II. FAITS SECURITAIRES 9

III. CONCLUSION..... 11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

OTB : *Office du Thé du Burundi*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SIDA : *Syndrome d'Immuno-Déficiencie Acquis*

VSBG : *Violences Sexuelles et Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 13 personnes tuées dont 8 retrouvées cadavres, 2 personnes enlevées, 5 victimes de VSBG, et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 1 femme tuée et 1 élève enlevée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de VSBG et d'arrestations arbitraires qui sont observés dans le pays.

Ce bulletin relève également des cas de prise de conscience dans la gestion de la covid-19, de violations des droits de l'enfant ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels, des morts dans des circonstances obscures, de vol à main armée et des intimidations.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Trois orpailleurs tués en commune Buganda, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 26 juin 2020, à la frontière burundo-congolaise, sur la 6^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, trois jeunes burundais non identifiés, orpailleurs, en provenance du groupement Misisi en territoire de Fizi, en RDC, ont été tués par un groupe d'Imbonerakure dont Bosco Murekambanze, Jean Kubwimana, Marc Nsengiyumva et Félix Nibizi, commandés par Georges Habarugira, tous natifs de la colline Gasebeyi rural, zone Gasenyi, commune Buganda. Selon des sources sur place, ces jeunes ont été dépouillés de l'argent et de l'or qu'ils avaient avant de jeter leurs corps dans la rivière Rusizi. En date du 27 juin 2020, ces jeunes Imbonerakure ont été arrêtés par des militaires qui gardaient la frontière burundo-congolaise, sur la 6^{ème} transversale, de la même colline après avoir été dénoncés par des habitants de la localité. Ils ont été conduits au commissariat de police de Cibitoke pour interrogatoire. Selon les mêmes sources, en date du 2 juillet 2020, Georges Habarugira, Bosco Murekambanze, Jean Kubwimana, Marc Nsengiyumva et Félix Nibizi ont été relâchés par le procureur de la République à Cibitoke, Jean Marie Bigirindavyi.

Une personne tuée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 27 juin 2020, sur la colline Musagara, commune et province Muramvya, Ladislas Habonimana, originaire de la colline Mirinzi, de cette même commune, est décédé suite aux coups de bâtons lui infligés par Mélance Ruberintwari, Céleus Nzokira, Rushingwe et Jida, tous Imbonerakure, en date du 3 juin 2020 dans un cabaret de Mélance. Selon des sources sur place, Mélance et Céleus ont été arrêtés et détenus respectivement en date du 24 juin 2020 et 29 juin 2020, au cachot de la brigade Muramvya avant de les transférer à la prison Muramvya, en date du 3 juillet 2020. Selon les mêmes sources, Rushingwe et Jida ont pris le large.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 1^{er} juillet 2020, vers 20 heures, dans un lieu communément appelé « Semence », sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie en état de décomposition d'une fille non identifiée, âgée d'une vingtaine d'années, a été retrouvé nu. Selon des sources sur place, le corps était couvert des monticules de terre. Selon les mêmes sources, l'expertise médicale de l'hôpital de référence de Karuzi a indiqué que la victime avait été violée avant d'être égorgée par des gens non identifiés. Le chef de cette colline a indiqué que la victime a été tuée ailleurs et son corps a été amené à cet endroit. Le cadavre a été gardé à la morgue de cet hôpital afin de chercher sa famille mais jusqu'en date du 5 juillet 2020, personne n'est venue le réclamer.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 3 juillet 2020, au bord du lac Tanganyika, sur la colline et zone Mukungu, commune Nyanza-Lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme en état de décomposition, non identifié, ligoté au niveau des bras et des pieds et attaché à une grosse pierre, a été retrouvé dans les herbes de la localité de Kibwe. Selon des sources sur place, le cadavre a été inhumé dans l'après-midi du 4 juillet 2020 sur l'ordre de l'administrateur de la commune Nyanza-Lac, Jean-Claude Nduwimana.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 18 juin 2020, au quartier Iteba, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé dans les eaux du lac Tanganyika. Selon des sources administratives, la victime est morte suite à la noyade. Selon d'autres sources, la victime a été tuée par des gens non identifiés.

Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo, province Rutana

En date du 3 juillet 2020, dans la localité communément appelé « Kurubaho », sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, un corps sans vie de Japhet Ndayishimiye, âgé de 33 ans, originaire de la colline Kirungu, commune Kinyinya, province Ruyigi, a été retrouvé étranglé dans sa maison par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, son corps présentait des blessures d'ongles au niveau de la gorge et ses dents étaient arrachées. Selon les mêmes sources, ce cadavre en état de décomposition a été enterré le même jour dans le cimetière d'Isekeseke sur l'ordre du chef de cette colline, Georges Ndayisaba.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 22 juin 2020, au chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, Dismas Hakizimana, âgé de 38 ans, commerçant, originaire de la colline Mahande, commune Murwi, province Cibitoke, a été enlevé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Dismas avait logé au chef-lieu de la commune Rugombo, chez son frère et très tôt le matin, il s'est rendu à la 10^{ème} avenue dans cette même commune pour acheter des pagnes et il n'est plus revenu. Sa famille l'a cherché partout mais en vain.

Une élève disparue en commune et province Gitega

En date du 18 juin 2020, vers 13 heures, à l'ECOSO de Gitega située au quartier Musinzira, commune et province Gitega, Vestine Ndiokubwayo, âgée de 19 ans, élève en 1^{ère} sociale, originaire de la commune Giteranyi, province Muyinga, est disparue. Selon des sources sur place, elle venait de terminer les examens prévus ce jour et elle est allée suivre à la télévision les festivités d'investiture du Président de la République mais arrivée à l'entrée de la salle, elle est retournée derrière en disant à son amie qu'elle allait chercher quelque chose qu'elle avait oublié. Selon les mêmes sources, elle n'est plus revenue.

I.3. VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE

Une femme agressée sexuellement en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juillet 2020 indique qu'en date du 26 juin 2020, vers 21 heures, sur la sous-colline Bukangara, colline Siza, zone Gisenyi, commune et province Makamba, Jacqueline Kabura, âgée d'environ 48 ans, a été blessée au niveau de son sexe et du front à l'aide d'une scie par Pascal Ndabarushimana, voisin de cette victime, menuisier. Selon des sources sur place, cette victime a été immédiatement évacuée vers l'hôpital Makamba. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Makamba, en date du 29 juin 2020.

Une femme violée en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 juillet 2020 indique qu'en date du 22 juin 2020, sur la colline Siza, zone Gisenyi, commune et province Makamba, A. N. a été violée dans son champ de patates douce par Antoine Minani. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Makamba.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 23 juin 2020, sur la colline Mirinzi, commune et province Muramvya, C. M., âgée de 3 ans, a été violée dans un champ de manioc par Yves Nishimwe, âgé de 22 ans, résidant sur cette colline, originaire de la zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 24 juin 2020 et détenu au cachot de la brigade Muramvya avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 3 juillet 2020.

Deux fillettes violées en commune Kiganda, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 26 juin 2020, sur la colline Musongati, commune Kiganda, province Muramvya, L.B., âgée de 3 ans et sa grande sœur A.I., âgée de 5 ans, ont été violées par Lionel Irankunda, élève, âgé de 17 ans, neveu du père des victimes, originaire de cette colline et Aaron Ndayishimiye, âgé de 15 ans, originaire de la colline Gikomero, commune Rango, province Kayanza. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont été arrêtés en date du 27 juin 2020 et détenus au cachot de la brigade de Kiganda.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMNISTRATIFS

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 3 juillet 2020, à la 13^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Théodore Vyukusenge, membre du parti CNL, résidant sur cette colline, originaire de la colline Musugi, commune Kanyosha, de la même province, a été arrêté par Samson Nguvu, Imbonerakure et responsable du parti CNDD-FDD sur cette colline. Selon des sources sur place, Théodore a été accusé de n'avoir pas voté pour le parti CNDD-FDD aux élections du 20 mai 2020. Selon

les mêmes sources, la victime a été conduite au cachot du poste de police de la zone Maramvya mais un OPJ qui était sur les lieux a refusé de le mettre au cachot. Il a été alors conduit au cachot du poste de police de la zone Rukaramu sur l'ordre de Gaston Singora, chef de zone Maramvya. En date du 4 juillet 2020, Théodore a été transféré au cachot du parquet de la province Bujumbura rural à Kabezi.

I.5. DE LA GESTION DE LA COVID-19

Enfin le Burundi engagé à lutter contre la pandémie de la COVID-19

En date du 30 juin 2020, le président de la République, Evariste Ndayishimiye a déclaré que la Covid-19 est "le plus grand ennemi des Burundais" et il a annoncé des mesures de lutte contre cette pandémie du COVID-19. Ainsi, parmi ces mesures, il y a la subvention du prix du savon à 50%, la baisse du prix de l'eau de la Régideso et la disponibilisation des équipes au sein des Centres de Santé dans les communes pouvant faire le dépistage de cette maladie. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA a indiqué que les activités de dépistage systématique de la COVID-19 en Mairie de Bujumbura vont démarrer en date 6 juillet 2020. Cette initiative salubre du Gouvernement a été prise après des cris d'alarmes lancés par des organisations humanitaires et de défenses des droits de l'homme dont la Ligue Iteka qui avait déjà sorti quatre communications¹.

I.6. DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'ENFANT

Une fille mineure forcée d'abandonner les études en commune Busiga, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique que depuis six mois, sur la colline Nyanza, commune Busiga, province Ngozi, Euphémie Ntirandekura, âgée de 8 ans, a été forcée d'abandonner l'école par ses parents Jérémie Miburo et Febronie Niyonsaba et d'aller s'occuper des travaux domestiques. Selon des sources sur place, son salaire est perçu par ces mêmes parents.

Un enfant persécuté en commune Mwumba, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 juillet 2020 indique qu'en date du 28 juin 2020, vers 10 heures, sur la colline Buye, commune Mwumba, province Ngozi, Déborah Kandagano, âgée de 14 ans, élève de la 7^{ème} année à l'ECOFU Buye, a été tabassée par ses parents, Philotée Ntakirutima, sa marâtre et son père, Egide Citeretse, démobilisé et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, cette victime a eu des difficultés à se lever suite aux coups reçus. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient d'avoir volé des chaussettes de son père. Egide a renvoyé la mère de la victime avec qui il avait eu deux enfants et il s'est uni avec Philotée qui maltraite deux enfants de cette première femme. Le père de ces 2 enfants les a déjà menacés qu'il les battrait jusqu'à ce qu'ils meurent.

1

<https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/06/COMMUNIQUE-SUR-LA-MORT-DU-PRESIDENT.pdf> ,
<https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/05/ALERTE-SUR-LE-COVID19.pdf>,
<https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/burundi/burundi-discours-de-haine-et-elections-a-haut-risque-en-pleine>, https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/04/ANALYSE_INCIDENT_LIE_AU_COVID-19_EVACUATION_DES-BELGOBURUNDAIS.pdf

I.7. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Une vache d'un membre du parti CNL confisquée en commune Gatara, province Kayanza

Depuis le 29 juin 2020, sur la colline Murago, commune Gatara, province Kayanza, une vache appartenant à Côme Nitunga, membre du parti CNL, enseignant et originaire de cette même colline, a été confisquée par le chef collinaire Murago, Antoine Ndabashinze alias Gasongo, en collaboration avec Bernard Cimpaye, Lin Bigirindavyi et Corneille, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette vache était chez Thérance Ndayishimiye qui l'élevait et a été conduite à un poste de police à Gatara. Selon ce chef collinaire, aucune vache appartenant à un membre du parti CNL ne doit être élevée sur sa colline.

II. FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 1^{er} juillet 2020, à la 9^{ème} avenue, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Joseph Ndhokubwayo, âgé de 62 ans, habitant de cette avenue a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, la veille, il avait vaqué à ses activités et il a passé dans un bar pour prendre un verre. Selon les mêmes sources, le corps de la victime ne présentait pas de signe de traumatisme.

Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 2 juillet 2020, sur la colline et commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie de Rémy Bavugamenshi, âgé de 25 ans, natif de ladite colline, a été retrouvé dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, la victime avait passé la journée dans la célébration du 58^{ème} anniversaire de l'indépendance. Selon les mêmes sources, le corps de la victime ne présentait pas de signe de traumatisme.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 1^{er} juillet 2020, à la 8^{ème} avenue, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'Etienne Minani, âgé de 25 ans, malade mental, a été retrouvé dans une latrine chez lui. Selon des sources sur place, le corps de la victime ne présentait pas de signe de traumatisme.

Une personne tuée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 3 juillet 2020, à la 2^{ème} transversale de la zone et commune Gihanga, province Bubanza, Célestin Hakizimana, marié, père de 6 enfants, cultivateur, résidant au village II, a été tué poignardé à l'aide d'un couteau par son employé. Selon des sources sur place, la victime se rendait chez cet employé pour lui demander de rembourser une partie de la somme qui lui avait été versée après qu'il n'ait pas respecté les termes du contrat de travail. Selon les mêmes sources, cet employé a sorti un couteau de sa poche et a poignardé Célestin Hakizimana qui est mort sur le champ.

Une personne tuée en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 23 juin 2020, sur la colline Jimbi, zone Mungwa, commune et province Gitega, Antoine Mvukabanka, âgé de 65 ans, marié, membre du parti FRODEBU, a été retrouvé mort pendu sur un avocatier à l'intérieur de son enclos. Selon des sources sur place, pendant la nuit, la victime est sortie laissant sa femme endormie et celle-ci s'est levée le matin trouvant son mari déjà mort. Selon les mêmes sources, il était en conflit foncier avec sa famille car son enfant lui avait interdit de vendre un lopin de terre. Le corps de la victime a été enterré et les enquêtes ont commencé.

Vol à main armée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 1^{er} juillet 2020, vers 2 heures du matin, sur la colline Gifurwe, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des gens armés non identifiés ont attaqué une boutique appartenant au prénommé Emile et ont volé 6 millions de fbu. Selon des sources sur place, ces gens armés ont détruit d'abord cette boutique et ils ont ensuite ligoté Mwarabu, travailleur d'Emile. Selon les mêmes sources, ces voleurs ont tiré trois balles avant de partir et des policiers sont intervenus plus tard.

Des intimidations en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 25 juin 2020, sur la colline Kavumu, commune et province Kayanza, lors d'une réunion hebdomadaire du parti CNDD-FDD qui se tient tous les jeudis, le gérant de l'OTB Rwegura, Godefroid Niyonzima, originaire de cette même colline et figurant sur la liste des conseillers communaux pour les élections du 20 mai 2020, dudit parti, a dit qu'il amènerait un véhicule rempli de cordes afin de ligoter tous les membres du parti CNL, ce qu'il disait en kirundi « *agiye kuzozana ibiziriko vyuzuye imodoka vyo kuza baraboha abantu bose ngo bakiri inyuma ya CNL* ». Il a ajouté que si par malheur le parti CNL remporterait encore une fois lors des élections collinaires qu'ils vont fausser les résultats en faveur de son parti comme ils l'ont fait lors des dernières élections. Cette réunion était présidée par Kubwimana, chef de cette colline.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de VSBG et d'arrestations arbitraires.

Ce bulletin revient aussi sur le réveil de la conscience dans la gestion de la covid-19, des violations des droits de l'enfant ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels, des morts dans des circonstances obscures, de vol à main armée et des intimidations.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.